

<p>COMMUNE de SEYSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSES</p> <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 3 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES</p> <p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE.</p> <p>Date de la convocation : 12 septembre 2018</p>	<p>REÇU LE :</p> <p>★ 25 SEP. 2018 ★</p> <p>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET, André ESCALIER, Alain ALBERT,</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, André ESCALIER, Alain ALBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p>		
<p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p>		
<p>ABSENTS : Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p>		
<p>Secrétaire de séance : Jérôme BOUTELOUP</p>		
<p>N° 4538</p> <p>OBJET : Convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et ALSH</p>	<p>Cette délibération annule et remplace la délibération n° 4477 du 28 février 2018</p> <p>Vu la délibération n° 2017.086 du 27 juin 2017 du Conseil communautaire, confirmant la conservation par Le Muretain Agglo, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,</p> <p>Vu la délibération n° 2017.087 du 27 juin 2017 du conseil communautaire, définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et notamment en matière de périscolaire et d'extrascolaire.</p> <p>Considérant que Le Muretain Agglo exerce au titre de cette compétence optionnelle, la prise en charge des accueils de loisirs périscolaires (ALAE), des garderies périscolaires, et des ALSH.</p> <p>Considérant les besoins en locaux du Muretain Agglo afin d'exercer cette compétence,</p> <p>Il est proposé une convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et ALSH signée entre la commune de SEYSES et l'Agglomération du Muretain.</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture de cette convention.</p>	

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et ALSH avec l'Agglomération du Muretain.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2018. Affiché le : 25 SEP. 2018	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 septembre 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 